

Calvados

La FCPE boycotte le conseil de l'Éducation nationale



La Ligue de l'enseignement et la Fédération des conseils de parents d'élèves du Calvados (FCPE) n'ont pas participé au conseil départemental de l'Éducation nationale ce vendredi.

Depuis le 1^{er} septembre, la compétence des transports scolaires, jusqu'alors départementale, a été confiée à la Région.

Afin d'harmoniser les tarifs en vigueur entre les cinq départements normands, une augmentation a été appliquée au Calvados. Ainsi, le coût annuel pour un élève du secondaire passe de 86 € à 120 €, tandis qu'il en coûtera 55 € aux élèves du primaire (puis 60 € en 2021) qui bénéficiaient de la gratuité.

Pour protester contre cette décision, la Ligue de l'enseignement du Calvados et la FCPE 14 ont décidé de boycotter le conseil départemental de l'Éducation nationale qui devait se tenir vendredi, « **et qui a pour seul objet de présenter ce projet d'augmentation tarifaire des transports scolaires** », dénonce la Fédération.

Les représentants des parents d'élèves considèrent que « **la gratuité de l'école est de nouveau attaquée. Le projet n'a pas évolué d'un iota entre l'instance de concertation académique et l'instance départementale. C'est pourquoi la Ligue de l'enseignement et la FCPE considèrent que cette instance est un faux-semblant de concertation.** »

Récupération de la TVA

À la Région, on défend cette augmentation. « **Elle répond à deux logiques** », détaille Vincent Breteau, directeur adjoint en charge des transports : « **D'abord, la nécessité d'investir dans l'entretien et l'achat de matériel.** » Ensuite, « **l'obligation d'obtenir une participation minimum des familles équivalente à 10 %, afin de pouvoir récupérer la TVA** ».

Le directeur adjoint précise également que « **le tarif sera minoré de 50 % pour les internes, ainsi que pour les familles les plus démunies** ». Enfin, Vincent Breteau constate que « **si l'harmonisation des tarifs a engendré une augmentation dans le Calvados, elle a autorisé des diminutions dans d'autres départements, comme la Seine-Maritime** ».

D'ores et déjà, plusieurs communes ou communautés de communes ont annoncé leur intention de compenser financièrement la hausse décidée par la Région.